

Prêt d'ordinateur portable

- **Objectifs et bénéfice fournis**

Prêt d'un ordinateur portable (Windows, Mac ou Linux) destiné à un usage de bureautique.
Le prêt est nominatif, pour une durée déterminée et une raison précisée.

- **Exclusions**

L'ordinateur prêté ne doit pas servir pour une utilisation non professionnelle et personnelle.

Les données stockées sont à récupérer par l'utilisateur avant la restitution. Le service informatique les supprime et ne les conserve pas.

Les ordinateurs prêtés ne sont pas adaptés à du traitement de données.

- **Disponibilité**

Le service est accessible selon les stocks disponibles.

Sur les horaires de travail des membres du service informatique.

- **Mode d'utilisation**

Par l'intermédiaire [des tickets dédiés](#)

- **Engagement et service fournis**

Le service informatique s'engage à prêter un ordinateur fonctionnel destiné à un usage strictement professionnel, qui répond aux normes fonctionnement et de sécurité requises par les tutelles (AMU, CNRS).